



Personnes de contact

ZIN TV : Ronnie Ramirez
ronnie.ramirez@zintv.org
GSM: +32-476-59-46-55

ATTAC BXL2 : Guillaume Goor
guigoor@hotmail.com
GSM : +32-494-35-69-52

Communiqué de presse - 16 décembre 2015

« Etat répressif, droits régressifs - ZIN TV et ATTAC se constituent partie civile contre la Police fédérale »

Suite aux événements du 15 octobre 2015 durant lesquels les forces de l'ordre ont porté atteinte à la liberté de presse et à la liberté d'expression de deux de leurs reporters en procédant à leur arrestation, en confisquant leur matériel et en détruisant les images récoltées, **ZIN TV et ATTAC Bruxelles se joignent pour porter plainte contre la police fédérale et se constituer partie civile devant un juge d'instruction.**

Nous ne pouvons tolérer une telle atteinte à nos libertés et à nos droits fondamentaux, qui constituent l'essence de nos démocraties : sans eux, que reste-t-il ? Nous tenons à préciser que nous sommes particulièrement attentifs à ces questions et appellerons tout un chacun à se mobiliser dès que nécessaire.

Nous sommes désormais en mesure d'annoncer que nous avons pu reconstituer une partie des images effacées de la carte mémoire de notre caméra grâce à l'aide d'*Anonymous*, qui nous a indiqué la procédure à suivre pour récupérer ces données. Ce faisant, nous avons pu réunir les preuves nécessaires afin de nous présenter devant le juge d'instruction en vue de déboucher, si possible, sur un renvoi devant le Tribunal correctionnel.

Par conséquent, nous pouvons affirmer que nous sommes en mesure d'identifier le/la/les agent(e)s de police impliqué(e)s dans cette affaire.

* * *

Résumé des faits

ATTAC et ZIN TV sont partenaires réguliers. Nous avons par exemple coproduit le film « Dexia, la démocratie confisquée. »

C'est dans le cadre de l'une de nos collaborations que l'affaire dont il est ici question a vu le jour. Thomas Michel, employé d'Attac Bruxelles, et Maxime Lehoux, ont couvert la manifestation de protestation contre le TTIP pour ZIN TV dans le cadre de la *Permanence Vidéo des Luttés Sociales*. Ils s'y sont fait encercler par les forces de l'ordre alors qu'ils filmaient et se sont identifiés en tant que reporters pour ZIN TV avant d'être arrêtés, menottés à l'aide de colsons et embarqués à la caserne d'Etterbeek.

Après avoir les avoir détenues dans la caserne, la Police a finalement décidé de libérer les personnes qu'elle avait arrêtées et de les redéposer à la Porte de Halle. M. Michel s'est alors à nouveau muni de sa caméra pour filmer la scène. C'est à cette occasion que sa caméra a été saisie et que toutes les données – en ce compris celles récoltées durant les journées – ont été effacées par un(e)/des agents de police.

Nous tenons à signaler qu'aucun des collègues de ce/cette/ces agent(e)s de police ne sont intervenus pour le/la/les en empêcher.

Nous tenons à rappeler que selon le bilan des atteintes à la liberté de la presse, publié par la Fédération Européenne des Journalistes et les experts de l'organisation britannique *Index On Censorship*, il s'agit ici de l'une des atteintes les plus graves à la liberté de la presse enregistrées dans les derniers mois en Belgique.

Nous invitons tous les citoyens qui empoignent leur caméra pour filmer les actions (ou dérives...) de la police à ne pas se laisser intimider par les menaces éventuellement proférées, car il s'agit d'un droit inaltérable et la police agit illégalement lorsqu'elle essaye de forcer la suppression de données sur un support tel qu'une caméra, un appareil photo, un smartphone, etc. Le fait d'être photographié ou filmé durant leurs interventions ne devrait pas constituer une gêne pour des agents de police n'ayant rien à se reprocher.

Toute personne ayant subi une atteinte à son droit de filmer ou de photographier est invitée à contacter ZIN TV : nous enregistrerons votre témoignage afin qu'il puisse contribuer à mettre en lumière ce phénomène illégal et pourtant croissant, qui menace directement nos libertés, en tant que journalistes et en tant que citoyens.

Une suite d'événements visant à médiatiser le procès dont il est ici question mais aussi la question de la liberté de la presse et de la liberté d'expression en générale auront lieu courant 2016. Nous vous en tiendrons informés en temps voulu.

ZIN TV & ATTAC

Lien vers publication : <http://www.zintv.org/Etat-repressif-droits-regressifs>